

BD MULTIMEDIA – Société Anonyme

Capital social : 4 552 076 Euros

Siège social : 16 Cité Joly-75011 PARIS

RCS PARIS 334 517 562

Communiqué concernant le contrat d'émission de Bons de Souscription d'Actions

Il est rappelé qu'un contrat d'émission de 400 000 bons de souscription d'actions (BSA), a été émis sur autorisation de l'AG du 12 juin 2013 avec délégation consentie au conseil d'administration pour sa mise en œuvre.

Conformément aux décisions de cette assemblée, 400 000 bons ont été émis et souscrits par les bénéficiaires mais non exercés.

A noter que sur décision en date du 16 juin 2017, l'assemblée générale a décidé de proroger la durée de validité de ces BSA, et ainsi de prolonger leur période d'exercice, pour une période de trois (3) années supplémentaires, soit jusqu'au 08 juin 2021; étant précisé que la date d'échéance était fixée au 08 juin 2018.

Il est également rappelé que le conseil d'administration agissant sur délégation, et suite à la distribution aux actionnaires d'une partie de la prime d'émission en juillet 2016, a décidé d'user des dispositions prévues au 2^o alinéa de l'article L228-99 du Code de Commerce. Conformément à cet article et en cas d'exercice des bons, les bénéficiaires recevront, *« des espèces semblables(...) à ceux qui ont été distribués, dans les mêmes quantités ou proportions ainsi qu'aux mêmes conditions, sauf en ce qui concerne la jouissance, que s'ils avaient été, lors de ces opérations, actionnaires »*.

Aussi, en cas d'exercice desdits bons, la quote-part de la prime d'émission sera versée proportionnellement au nombre d'actions souscrites, soit 0,09€ par action.

Fait à Paris, le 13.09.2017

Le Conseil d'Administration représenté par Daniel DORRA